



Raccorder les communautés rurales et autochtones au réseau de gaz naturel

Le leadership du gouvernement fédéral

Raccorder les communautés rurales et autochtones au réseau de gaz naturel

Résumé

L'accès à une énergie fiable et abordable est une condition essentielle à la croissance et à la prospérité des communautés rurales, isolées et autochtones. Partout au Canada, de nombreux projets de raccordement au réseau de gaz naturel ont été repérés; ceux-ci pourraient réduire les coûts énergétiques des ménages, améliorer la fiabilité et soutenir le développement économique local. Cependant, en vertu des cadres réglementaires provinciaux actuels, ces projets doivent généralement être financés par les clients que le prolongement du réseau desservira, ce qui peut les rendre non rentables dans les communautés plus petites ou plus isolées.

Un soutien fédéral ciblé pourrait contribuer à combler ce déficit et permettre la réalisation de projets qui, sans cela, ne verraient pas le jour. Cela s'inscrirait dans la continuité du rôle que joue actuellement le gouvernement fédéral en matière de soutien à d'autres types d'infrastructures de base dans les régions rurales du Canada, notamment les routes, la transmission à large bande et les installations communautaires. Le présent document donne des informations générales sur le sujet, explique le cadre politique et réglementaire et propose des pistes d'action au niveau fédéral pour aider à combler ce déficit.

Introduction

Le Canada est un vaste pays très étendu où environ 8 millions de personnes (20 % de la population) vivent dans une région rurale ou isolée¹. Ces communautés constituent un élément essentiel de l'économie et de la culture canadiennes, mais elles sont également confrontées à un certain nombre de défis systémiques. Les communautés rurales et isolées ont tendance à accueillir une population plus âgée (40 % de personnes sont âgées de plus de 55 ans, comparativement à 31 % dans les zones urbaines), connaissent une croissance démographique plus lente (seulement 0,4 % entre 2016 et 2021) et sont plus éloignées des services essentiels (hôpitaux, écoles, etc.). Une autre caractéristique déterminante de nombreuses régions rurales et éloignées du Canada est le manque d'accès à une énergie abordable. De nombreuses communautés rurales et autochtones dépendent de sources d'énergie plus coûteuses telles que l'électricité, l'huile de chauffage, le propane ou le diesel.

Comme l'illustre le graphique 1, plus de 300 communautés des Premières Nations n'ont pas accès au gaz naturel dans les provinces pour lesquelles des données sont disponibles. Ce chiffre est certainement encore plus élevé si l'on inclut l'ensemble des provinces et des territoires. De plus, dans toutes les provinces, les consommateurs paient un supplément important pour

¹ Statistique Canada, Recensement 2021

l'électricité par rapport au gaz naturel, en raison des coûts liés à la desserte des régions isolées et des coûts d'infrastructure plus élevés du réseau électrique en général. Ces suppléments s'élèvent à des centaines, voire des milliers de dollars par an et par foyer.

Graphique 1 : Accès à l'énergie dans les réserves et comparaison des coûts unitaires de l'électricité et du gaz naturel²

Province	Entreprise	Nombre de Premières Nations avec raccordement au gaz naturel	Nombre de Premières Nations sans raccordement au gaz naturel dans la province	Coût par gigajoule d'énergie desservi (\$ CA)	
				Électricité	Gaz naturel
Alberta	ATCO	36	9	84,99 \$	13,06 \$
Colombie-Britannique	FortisBC	58	118		
	Pacific Northern Gas	7	19	40,19 \$	19,22 \$
Ontario	Enbridge	24	109	44,11 \$	17,76 \$
Manitoba	Manitoba Hydro	4	58	38,24 \$	15,98 \$
Saskatchewan	SaskEnergy	52	20	67,73 \$	16,79 \$

*Aucune donnée n'était disponible pour le Québec, les provinces de l'Atlantique ou les territoires.
 **Le fait qu'une communauté figure dans ces chiffres ne signifie pas nécessairement qu'il y a un accès complet pour tous les bâtiments; dans certains cas, cela fait référence à un seul bâtiment ou une seule installation communautaire ou à une seule résidence.
 ***Les données relatives aux coûts de l'électricité et du gaz naturel datent de 2022.
 Source : Régie de l'énergie du Canada. Annexes de données sur l'avenir énergétique du Canada

Partout au Canada, les répercussions sur l'abordabilité sont importantes et ne cessent de s'aggraver. En 2021, Statistique Canada a constaté que 822 000 ménages canadiens étaient en situation de précarité énergétique, ce qui représente 5,6 % de l'ensemble des ménages³. Dans les réserves, ce chiffre est passé à 12,9 %, soit plus du double du taux national⁴. Au même moment, le gaz naturel représentait 51,5 % de la consommation totale d'énergie des ménages au Canada en 2021, comparativement à 45,8 % pour l'électricité et 2,7 % pour l'huile de chauffage⁵.

Comme le révèlent ces faits, l'accès au gaz naturel est essentiel pour garantir l'abordabilité énergétique au Canada. Dans de nombreuses communautés, le problème ne réside pas seulement dans le coût élevé de l'énergie, mais aussi dans le type de chauffage disponible. En 2021, un quart des ménages canadiens ont déclaré utiliser des plinthes électriques comme

² Energy for a Secure Future, « *Natural Gas Service in First Nations Reserves* ».

³ Gouvernement du Canada, « Base de données sur l'énergie dans les collectivités éloignées ».

⁴ Statistique Canada, *Estimation des taux de pauvreté énergétique en utilisant les Recensement de la population de 2021*.

⁵ Statistique Canada, « Enquête sur les ménages et l'environnement : utilisation de l'énergie, 2021 ».

principal système de chauffage, et ceux-ci restent courants dans plusieurs régions du pays. Lorsque les ménages dépendent de plinthes électriques ou d'autres systèmes de chauffage par résistance, la charge financière peut être particulièrement lourde⁶. Un accès fiable au gaz naturel devrait être considéré comme une infrastructure facilitatrice, au même titre que la transmission large bande et d'autres systèmes essentiels qui favorisent la participation à l'économie moderne. Grâce à une meilleure harmonisation du financement fédéral et des outils stratégiques, le Canada peut réduire les coûts énergétiques des ménages, améliorer la fiabilité, soutenir la participation économique des Autochtones et créer les conditions propices à la croissance économique à long terme et à des initiatives de développement telles que les logements communautaires, les serres et les installations de traitement des eaux usées.

Carte 1 : Zones desservies par le réseau de gaz naturel au Canada



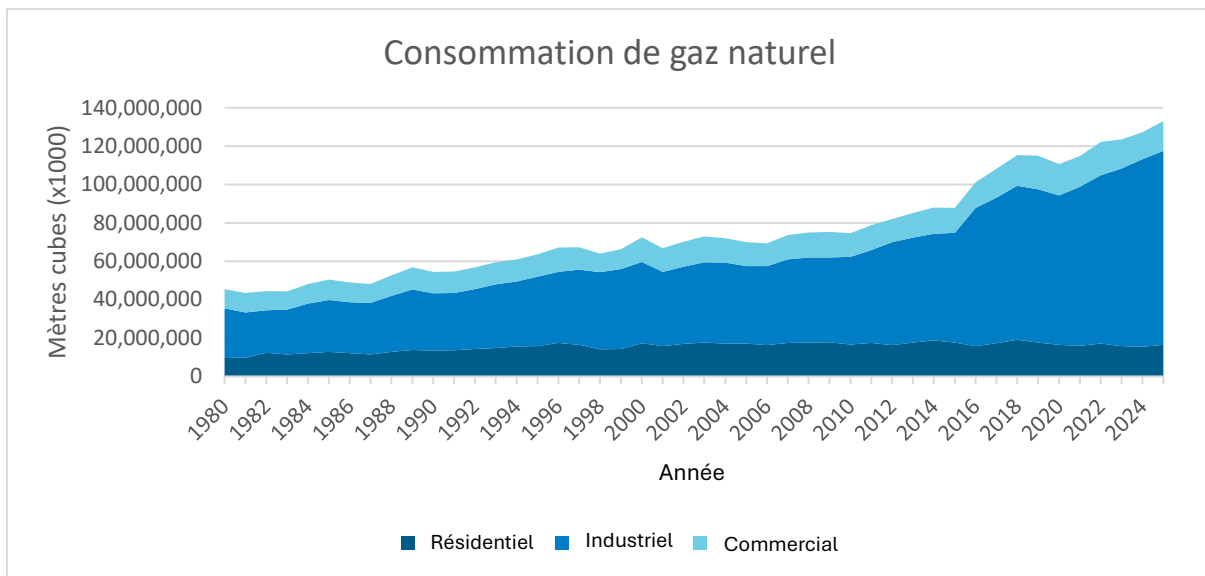
Comme l'illustre la carte 1, le Canada dispose d'une vaste infrastructure de gaz naturel qui dessert plus de 20 millions de Canadiens. Le réseau de gaz naturel s'étend sur environ 600 000 kilomètres et assure la distribution de 40 % de la consommation totale d'énergie au Canada. À titre de comparaison, l'électricité répond à 20 % des besoins énergétiques du pays. Le

⁶ Statistique Canada, *Un peu de chaleur! De quelle manière les Canadiens et les Canadiennes chauffent-ils leur domicile pendant l'hiver?*

raccordement des communautés au réseau de gaz naturel présente un avantage immédiat : il permet de réduire les coûts pour les ménages et de soutenir le développement économique local. Il en résulte également un avantage plus général pour le réseau. La Régie de l'énergie du Canada (REC) prévoit que la demande en électricité au Canada augmentera d'environ 30 % à près de 120 % d'ici 2050, selon le scénario envisagé. Dans ce contexte, les infrastructures de gaz naturel peuvent contribuer à assurer la fiabilité du réseau électrique et aider à répondre à la demande de pointe croissante à mesure que la charge du pays augmente⁷.

Le gaz naturel – l'atout stratégique du Canada

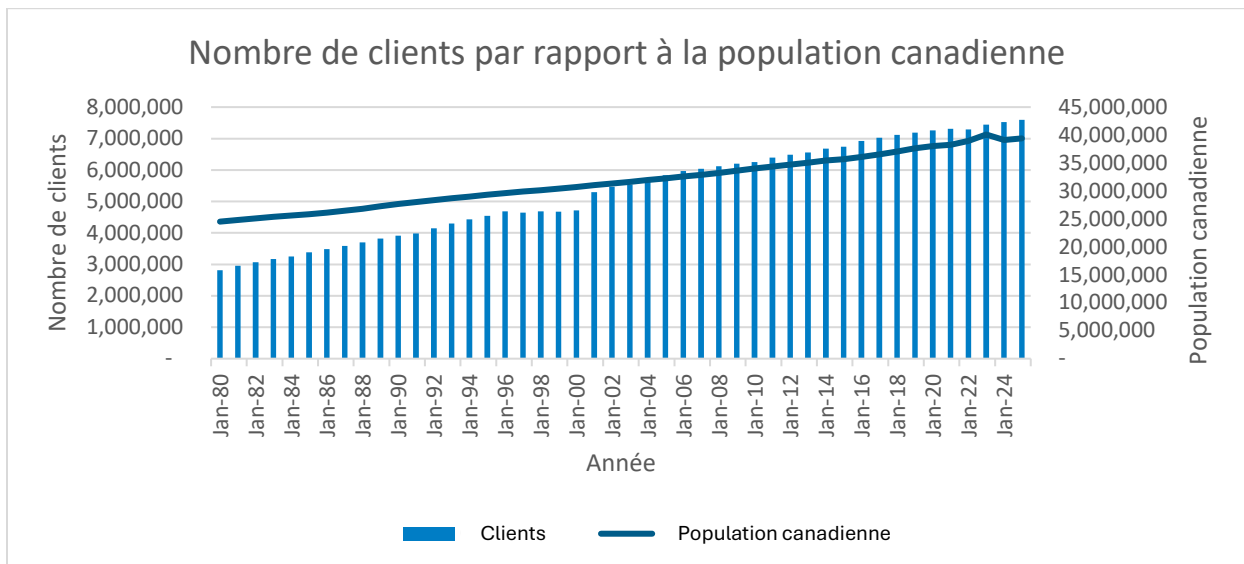
Depuis plus d'un siècle, le gaz naturel s'est progressivement imposé comme un élément incontournable de l'économie canadienne. Le Canada est le cinquième producteur mondial de gaz naturel et, en 2025, nous avons atteint un nouveau record de production de 20 milliards de pieds cubes par jour⁸. Nos ressources de l'Ouest canadien comptent parmi les plus abondantes au monde; la REC estime en effet les réserves de gaz naturel à 1 225 billions de pieds cubes, ce qui équivaut à plus de 200 ans d'approvisionnement aux niveaux de production actuels. Dans l'ensemble de l'économie canadienne, le gaz naturel est utilisé non seulement pour le chauffage des locaux et de l'eau, mais aussi pour la production d'électricité et comme intrant essentiel pour les grandes industries et la fabrication de produits, notamment les engrais, les produits pétrochimiques, les plastiques, les vêtements, les pneus, les détergents et les matériaux d'isolation. Une énergie abordable et fiable constitue un avantage concurrentiel pour le Canada (en particulier pour les industries exposées au commerce international), l'exploitation des ressources, le secteur manufacturier, la transformation des aliments et d'autres secteurs qui dépendent d'un approvisionnement énergétique stable et à long terme.



⁷ Régie de l'énergie du Canada, *Avenir énergétique du Canada en 2026 : Résultats selon les scénarios*.

⁸ Production de décembre 2025, Régie de l'énergie du Canada.

La croissance du nombre de clients dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel a été soutenue au fil du temps, passant d'environ 2,8 millions d'abonnés (p. ex. une maison, une école, un hôpital, une installation industrielle) en 1980 à environ 7,6 millions en 2025, dépassant ainsi la croissance démographique sur la même période. Les données de consommation suivent la même tendance. La consommation industrielle est passée d'environ 25,8 milliards de mètres cubes en 1980 à environ 101,0 milliards de mètres cubes en 2025, tandis que la demande résidentielle et commerciale est également restée importante au cours de la même période. Au cours de la dernière décennie, un million de nouveaux clients résidentiels et commerciaux ont été raccordés au réseau de gaz naturel. Pendant cette période, le secteur a réussi à maintenir stable la consommation globale de gaz naturel dans les secteurs résidentiel et commercial, en grande partie grâce à de solides programmes d'efficacité énergétique. La demande dans ces secteurs ne s'est pas estompée. Dans les secteurs résidentiel et commercial, elle a, dans de nombreux cas, été masquée par des gains d'efficacité plutôt qu'éliminée. Cela témoigne de deux atouts à la fois : le gaz naturel reste un choix énergétique fiable, et il est utilisé plus efficacement qu'auparavant. Parallèlement, une croissance significative de la demande industrielle en gaz naturel a été stimulée par une utilisation accrue de cette source d'énergie dans les exploitations de sables bitumineux, les installations de production d'électricité et les nouveaux pôles industriels.



Le gaz naturel et l'abordabilité

À l'avenir, les prix du gaz naturel devraient rester bas. Il s'agit là d'un élément important à prendre en compte lorsqu'on envisage de raccorder de nouveaux clients au réseau de gaz naturel. Un raccordement effectué aujourd'hui permettrait de relier une collectivité à une infrastructure dotée d'une longue durée de vie et à une source d'énergie qui devrait rester disponible et à un prix compétitif pendant toute cette période. Les perspectives à long terme de la REC indiquent que les prix de détail du gaz naturel au Canada s'établiront à 12,8 \$/GJ en

2025, pour augmenter modestement à 14,7 \$/GJ en 2046, comparativement aux prix de l'électricité de 41,0 \$/GJ et 42,0 \$/GJ, respectivement. Au cours de cette période, le gaz naturel est resté nettement moins coûteux que les autres principales sources d'énergie à l'utilisation finale au Canada, soit environ deux tiers moins cher que l'électricité et le pétrole. Les perspectives de la REC prévoient également une forte utilisation du gaz naturel jusqu'en 2050 dans les bâtiments et l'industrie et pour la production d'électricité. Les perspectives générales du secteur restent également solides. La REC prévoit que la production canadienne de gaz naturel passera d'environ 19 Gpi³/j en 2025 à entre 21 et 32 Gpi³/j d'ici 2050, selon le scénario⁹.

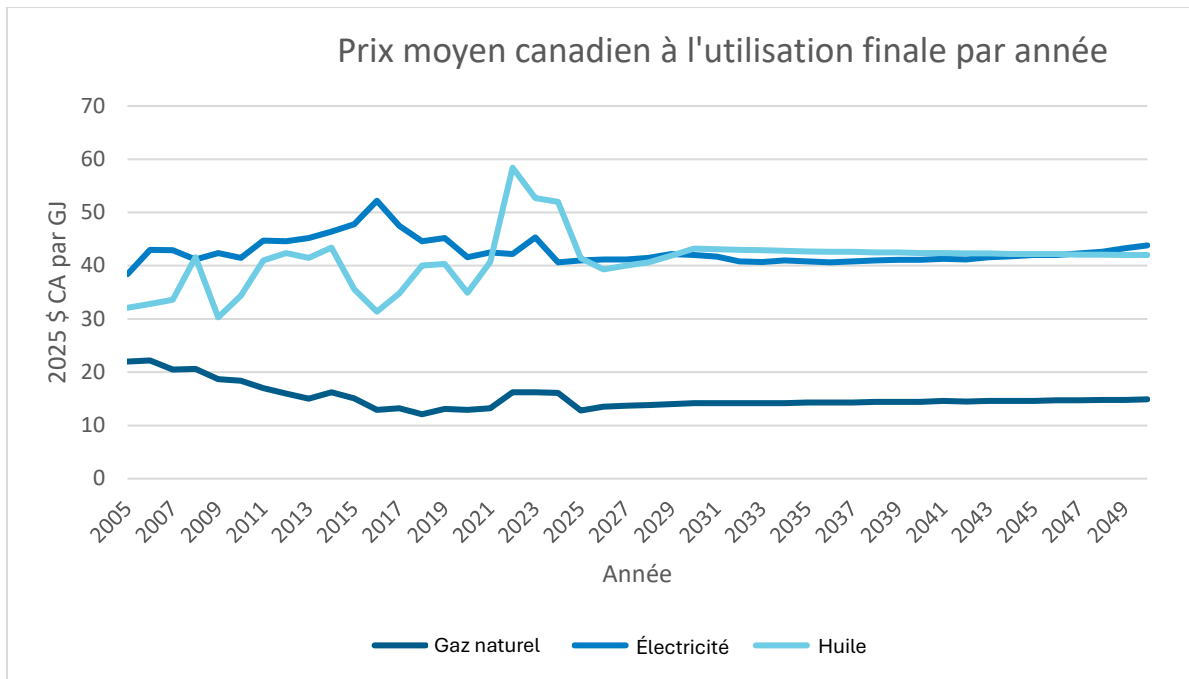
De nouvelles sources de demande apparaissent également. En 2024, la REC a indiqué que le pays comptait environ 239 centres de données en activité et a déterminé l'intelligence artificielle comme un facteur majeur de la hausse de la demande énergétique dans ce secteur¹⁰.

Pour les collectivités situées à proximité de réseaux existants, le maintien du faible prix du gaz naturel et la croissance de la demande pour cette source d'énergie confirment que le raccordement au réseau reste une option viable, non seulement aujourd'hui, mais aussi tout au long de la durée de vie de tout nouvel actif de raccordement¹¹.

⁹ Régie de l'énergie du Canada, « Le gaz naturel et l'électricité s'imposent de plus en plus comme des forces déterminantes qui façonnent l'avenir énergétique du Canada dans les nouvelles perspectives énergétiques », mars 2026.

¹⁰ Régie de l'énergie du Canada, « Aperçu du marché : Le développement de l'intelligence artificielle contribue considérablement à l'augmentation constante de la demande d'énergie des centres de données », octobre 2024.

¹¹ Analyse par l'ACG des prix à l'utilisation finale selon le scénario des mesures actuelles dans l'Avenir énergétique du Canada en 2026 de la REC.



Les questions politiques

De nombreuses communautés rurales et autochtones pourraient tirer profit de l'accès au gaz naturel, mais elles sont freinées par (i) les règles réglementaires économiques provinciales et territoriales en vigueur et (ii) des cadres de financement fédéraux prohibitifs qui ne permettent pas au gaz naturel d'être admissible. Vous trouverez ci-dessous un résumé de ces deux obstacles.

(i) Obstacle réglementaire économique provincial :

Les entreprises de services publics de gaz naturel au pays sont soumises à des règlements provinciaux dans le cadre de l'évaluation de projets à l'aide d'un critère économique commun comparant le coût d'un prolongement aux recettes futures attendues sur un horizon défini. Un projet proposé ne peut être mis en œuvre que s'il est démontré que l'intégralité du coût des nouvelles infrastructures sera amortie par les nouveaux clients sur une période déterminée (généralement 40 ans). Concrètement, cela signifie que lorsque le nombre de clients est faible, que la distance par rapport au réseau existant est importante ou que la charge prévue est limitée, des projets par ailleurs raisonnables peuvent échouer en fonction de ce critère même si la majeure partie des coûts peut être récupérée. Des recherches axées sur la précarité énergétique des communautés autochtones au Canada ont révélé que certains projets peuvent récupérer 80 % à 90 % des coûts et ne pas aboutir pour autant, car le déficit restant ne peut pas être absorbé selon le modèle réglementaire¹². Ces règles visent à protéger les contribuables

¹² Energy for a Secure Future, *The Other Energy Security: Addressing Energy Poverty in Indigenous Communities*, 2025.

existants, mais elles illustrent également pourquoi de nombreux petits projets ruraux et autochtones sont bloqués, même lorsque l'intérêt public à long terme est évident.

Il existe également un deuxième obstacle au-delà du pipeline lui-même. Même lorsque le service peut être étendu à une communauté, les ménages et les bâtiments peuvent encore devoir faire face à des coûts initiaux liés aux fournaises, aux chauffe-eau et à la tuyauterie interne. Les fournisseurs de gaz naturel proposent souvent leurs propres mesures incitatives pour aider à surmonter cet obstacle : le programme actuel d'incitations résidentielles d'Eastward Energy, par exemple, prévoit des remises pouvant atteindre 3 000 \$ pour la conversion des équipements admissibles, car le coût des appareils peut avoir une incidence significative sur l'adoption du service¹³. Toutefois, la capacité des entreprises de services publics de gaz naturel à prendre en charge ces coûts n'est pas illimitée. Si ces coûts ne sont pas pris en compte, la participation des clients pourrait être inférieure aux prévisions, ce qui risquerait d'affaiblir davantage la rentabilité du projet.

(ii) **Obstacle lié à la politique fédérale :**

À l'heure actuelle, la conception des programmes fédéraux ne permet pas de combler cette lacune. Par exemple, le programme « Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées » de Ressources naturelles Canada définit une collectivité rurale comme une collectivité raccordée au réseau électrique nord-américain mais non au réseau de gaz naturel canalisé, et une collectivité éloignée comme une collectivité raccordée ni à l'un ni à l'autre. Cependant, ce programme est axé sur un écosystème électrique fondé sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction de la dépendance au diesel, plutôt que sur le prolongement du service de gaz naturel là où cela permettrait d'améliorer l'abordabilité, la résilience face aux froids intenses et de soutenir la croissance des communautés. Il en résulte un décalage concret entre les collectivités que la politique fédérale tente d'aider et les outils d'infrastructure actuellement disponibles.

Le problème réside dans le fait que le cadre réglementaire et politique fédéral actuel ne tient pas suffisamment compte des obstacles liés aux coûts du « dernier kilomètre », qui empêchent de nombreuses communautés autochtones et rurales d'accéder à une énergie fiable et moins coûteuse.

Conformité avec les priorités fédérales : abordabilité, développement économique et sécurité énergétique

Les arguments en faveur d'une intervention fédérale ne se limitent pas à la politique énergétique. Ils s'inscrivent pleinement dans le programme plus large du gouvernement du Canada en matière d'abordabilité, d'infrastructures et de croissance économique. Dans sa lettre de mandat pour 2025, le gouvernement a défini les priorités suivantes : bâtir une économie

¹³ Eastward Energy, remises et mesures incitatives destinées aux particuliers pour le passage à des équipements au gaz naturel.

canadienne unifiée grâce à des projets de développement national et réduire les coûts pour les Canadiens. Ce sont précisément les objectifs que le développement du secteur du gaz naturel contribue à atteindre.

Cette question s’aligne également sur la position de longue date du gouvernement fédéral selon laquelle les infrastructures rurales constituent des infrastructures économiques. La stratégie de développement économique rural du gouvernement du Canada pour 2024 indique que près de 20 % des Canadiens vivent dans des communautés rurales, éloignées, autochtones, côtières ou nordiques, et que ces communautés contribuent à hauteur d’environ 30 % à la production économique du Canada¹⁴. Cette même stratégie définit le logement abordable, la vitalité économique locale et la nécessité d’attirer et de retenir les talents comme des priorités essentielles pour les zones rurales. Dans la pratique, les communautés ont plus de mal à atteindre ces objectifs lorsque les coûts énergétiques restent élevés ou lorsque les entreprises locales et les infrastructures communautaires ne peuvent pas se développer faute d’un approvisionnement énergétique fiable et abordable.

Il existe également un lien direct avec les objectifs fédéraux en matière de logement et de développement communautaire. Au 30 juin 2025, les engagements pris dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement comprenaient le financement de 32 726 logements destinés aux Autochtones et aux habitants du Nord, dont 2 108 logements pour les Autochtones situés dans des zones rurales ou isolées¹⁵. Cet investissement est certes important, mais la croissance du parc immobilier et le développement des communautés ne peuvent être envisagés indépendamment du système énergétique sous-jacent. Dans de nombreuses petites communautés isolées, la valeur du capital immobilier, du financement des logements gérés par la communauté et des investissements dans les infrastructures connexes sera limitée si la communauté reste dépendante de sources d’énergie plus coûteuses et moins flexibles. Il s’agit également d’une question de fiabilité. Lorsque les logements et les installations communautaires dépendent de livraisons de propane, d’huile de chauffage ou de diesel, le mauvais état des routes en hiver peut retarder les livraisons de combustible au moment même où le chauffage est le plus nécessaire.

Cet argument est également avancé en Saskatchewan dans le cadre des traités. Certains dirigeants des Premières Nations ont établi un lien entre le logement et les infrastructures, d’une part, et le droit plus général à un abri et à l’autodétermination, d’autre part, tandis que des décisions récentes de la Cour fédérale ont confirmé que le Canada a l’obligation de fournir un logement adéquat dans les réserves. Dans ce contexte, la question de l’énergie pour le

¹⁴ Gouvernement du Canada, *Possibilités rurales, prospérité nationale : une stratégie de développement économique du Canada rural*, 2024.

¹⁵ Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, *État d’avancement de la Stratégie nationale sur le logement - Juin 2025*.

logement ne devrait pas être traitée comme un dossier distinct de celui du logement lui-même¹⁶.

Le gouvernement fédéral a déjà accepté le principe selon lequel la mise en place d'infrastructures essentielles nécessite parfois une intervention directe lorsque les conditions du marché ne suffisent pas à elles seules à les garantir. L'exemple le plus flagrant est celui de la transmission large bande. Le Fonds pour la large bande universelle est un programme de 3,2 milliards de dollars destiné à soutenir les projets d'Internet haut débit dans les communautés rurales et isolées. La logique de cette politique est simple : lorsque l'accès à des infrastructures essentielles est nécessaire pour participer à l'économie moderne, et que la rentabilité est faible en raison de la petite taille ou de l'éloignement des communautés, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour combler ce fossé. La même logique s'applique aux raccordements au gaz naturel, qui peuvent réduire les coûts, soutenir l'activité économique locale, renforcer la résilience des communautés et aider les gens à travailler là où ils vivent plutôt que de devoir partir vers des centres plus importants.

Leadership fédéral et provincial : relier les communautés au réseau de gaz naturel

Partout au Canada, les gouvernements ont, dans de nombreux cas, soutenu des projets de prolongement du réseau de gaz naturel. Des programmes fédéraux mis en place dans les années 1980, 1990 et 2000 ont soutenu le prolongement des réseaux de distribution, la conversion du mazout au gaz naturel, la construction de pipelines latéraux et le prolongement des réseaux ruraux en Ontario, au Manitoba, au Québec, en Colombie-Britannique et ailleurs. À la fin des années 1990, par exemple, le Partenariat de développement économique Canada-Manitoba a soutenu le prolongement du réseau de gaz naturel depuis le pipeline TransCanada vers les municipalités rurales de Hanover et de La Broquerie, ce qui a notamment nécessité la construction d'environ 600 kilomètres de nouvelles infrastructures. Le soutien public a donc déjà été utilisé pour combler le déficit de financement de projets qui, sans cela, n'auraient pas vu le jour, ce qui a permis de réduire les coûts énergétiques, d'améliorer l'accès et d'apporter des retombées économiques régionales plus larges.

Récemment, le Programme pour l'expansion de l'accès au gaz naturel (PEAGN) de l'Ontario a démontré comment cela peut fonctionner dans la pratique grâce à des partenariats entre les gouvernements, les services publics de gaz naturel et les organismes de réglementation. Au cours des phases 1 et 2, le Programme devrait permettre de raccorder environ 17 000 bâtiments dans 59 communautés sur une période de dix ans. La phase 1 a soutenu six projets de prolongement et devrait permettre de raccorder 9 000 clients dans 16 communautés, ce qui

¹⁶ Assemblée des Premières Nations, *L'Assemblée des Premières Nations exprime son soutien aux Premières Nations à la suite des décisions historiques rendues par la Cour fédérale concernant les droits des Premières Nations en matière de logement et d'accès à l'eau*, décembre 2025.

devrait générer des économies estimées allant de 250 et 1 500 \$ par an pour les ménages passant au gaz naturel. Le PEAGN de l'Ontario est conçu pour encourager « les projets d'expansion qui ne seraient pas réalisables sans soutien financier supplémentaire¹⁷ ». Chez les Mohawks de la baie de Quinte, le projet de prolongement du réseau a bénéficié d'une aide de 8 080 907 \$ en collaboration avec le PEAGN de l'Ontario, ainsi que d'une surtaxe pour le prolongement du réseau à long terme versée par les clients desservis par le projet¹⁸. Cela montre que le soutien public, lorsqu'il est bien structuré, peut combler le dernier obstacle pour des projets qui, sans cela, ne verraient pas le jour. Le même obstacle existe dans de nombreuses communautés rurales et autochtones situées à proximité de réseaux existants, où une contribution publique modeste pourrait permettre à un projet viable d'aller de l'avant.

Parmi les exemples antérieurs au Canada, on peut citer le financement fédéral destiné au développement économique régional au Québec, qui a permis de construire le pipeline reliant Vallée-Jonction à Thetford Mines. En 2012, 18 millions de dollars ont été alloués pour prolonger de 80 kilomètres le pipeline de Gaz Métro. Dans le nord de l'Ontario, le soutien fédéral a également contribué à faire avancer le prolongement du pipeline de Red Lake. Toujours en 2012, 2,7 millions de dollars ont été alloués à la phase 2 du projet, et les ménages auraient réduit leurs coûts énergétiques de 50 % à 70 % après être passés au gaz naturel. Comme le montre le tableau ci-dessous, il ne s'agissait pas de cas isolés. Depuis plusieurs décennies, les gouvernements soutiennent l'expansion du gaz naturel et la transition énergétique par l'entremise de divers programmes, lorsque la rentabilité des projets ne permettrait pas autrement de justifier leur construction.

¹⁷ Gouvernement de l'Ontario, « Programme pour l'expansion de l'accès au gaz naturel », mise à jour du 10 octobre 2025.

¹⁸ Enbridge Gas, *Mohawks of the Bay of Quinte First Nation*, <https://www.enbridgegas.com/ontario/new-customers/community-expansion/mohawks-bay-quinte>.

Nom du programme	Ministère	Période	Financement	Projet
Programme d'expansion des réseaux de distribution (PERD)	EMR	1980-1984	100 M\$	Subventions accordées aux entreprises de services publics de gaz naturel en Ontario pour l'expansion du réseau de gaz naturel.
Programme canadien de remplacement du pétrole	EMR	1980-1985	715 M\$	Subventions destinées aux propriétaires pour la conversion de leurs systèmes de chauffage du mazout au gaz naturel.
Paiements d'incitation à l'expansion des marchés (PIEM)	RNCan	1981-2016	191,3 M\$	Organismes financés par le PIEM (services publics de gaz naturel, recherche, associations professionnelles). Les programmes financés étaient le PERD, la conversion industrielle, les stations-service de gaz naturel comprimé et la conversion des véhicules.
Expansion du réseau de l'île de Vancouver et du Sunshine Coast	EMR	1983	100 M\$ et prêt sans intérêt de 50 M\$	Le gaz naturel a été acheminé vers plus de 20 communautés, desservant environ 100 000 personnes.
Programme pour les pipelines latéraux de gaz naturel	EMR	1984	225 M\$	Un pipeline de 333 km reliant Grand-Mère et La Baie à Saguenay.
Programme Infrastructures Canada-Manitoba	RNCan	1994-1997	5.7 M\$	Raccordement au réseau de gaz naturel de six localités situées au sud de Brandon, au Manitoba.
Programme pour les infrastructures agricoles du Canada	RNCan	2000	2.35 M\$	Raccordement de la région d'Interlake, au nord de Winnipeg, au réseau de gaz naturel.
Prolongement du réseau à Parry Sound	RNCan	2000	3 M\$	Raccordement du réseau de pipelines à la région rurale de l'Ontario.

Pipeline de Vallée-Jonction à Thetford Mines (Qué.)	RNCan	2012	18 M\$	Financement destiné à prolonger de 80 km les pipelines de Gaz Métro.
Pipeline de Red Lake (Ont.)	RNCan	2012	2.7 M\$	Prolongement du pipeline d'Union Gas jusqu'à Red Lake.
Bellechasse (Qué.)	Fonds de développement économique du Québec	2017	17 M\$	Prolongement du réseau d'Énergir jusqu'à Bellechasse.

En 2025, la Banque de l'infrastructure du Canada a accordé un prêt de 100 millions de dollars au projet de sécurité énergétique des Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le cadre de son initiative existante pour les infrastructures des communautés autochtones. Le projet était admissible au titre d'un mécanisme de financement fédéral existant. Cet investissement soutient le développement du puits M-18 et des infrastructures connexes afin d'assurer un approvisionnement énergétique local plus fiable et plus abordable pour six communautés inuites isolées de la région désignée des Inuvialuit. La Banque de l'infrastructure du Canada a indiqué que ce projet devrait garantir la sécurité énergétique pendant plus de 50 ans, sur la base d'un calcul établi pour la consommation actuelle, et réduire les émissions d'environ 36 000 tonnes par an¹⁹. Bien qu'il ne s'agisse pas du même type de projet qu'un prolongement du réseau de distribution local, cela montre que les instruments fédéraux peuvent d'ores et déjà soutenir les infrastructures liées au gaz naturel lorsque le projet favorise l'abordabilité, la sécurité énergétique et les retombées économiques pour les communautés autochtones. Dans certains cas, le problème ne réside peut-être pas dans l'absence d'un mécanisme fédéral, mais plutôt dans la question de savoir si les mécanismes existants ont une portée suffisamment large pour permettre à ce type de projet de distribution d'y être admissible.

L'opportunité

Il existe une opportunité à court terme de prolonger le réseau de gaz naturel aux communautés rurales et autochtones grâce à des projets que l'Association canadienne du gaz (ACG) et ses membres ont déjà repérés et, dans de nombreux cas, fait progresser au stade de la planification préliminaire. L'évaluation initiale de l'ACG estime le coût total de ces projets à environ 1,1 milliard de dollars à l'échelle du pays; ce chiffre ne reflète pas l'intégralité de la demande nationale, mais il indique clairement que le portefeuille de projets viables est déjà considérable. Il ne s'agit pas là d'opportunités spéculatives. Les communautés sont connues, les tracés sont définis et les services publics sont prêts à aller de l'avant. Ce qui freine ces projets, ce n'est pas un manque de compétences techniques ou d'intérêt de la part des communautés, mais

¹⁹ Banque de l'infrastructure du Canada, « Projet de sécurité énergétique des Inuvialuit ».

l'absence d'un cadre politique et de financement capable de répondre aux projets qui ne satisfont pas aux critères économiques réglementaires existants.

Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le prolongement du réseau de gaz naturel vers Truro et la Première Nation de Millbrook permettrait de les raccorder au gazoduc Maritimes and Northeast Pipeline, situé à environ 20 kilomètres de Truro. Ce projet permettrait d'approvisionner Millbrook en énergie fiable et abordable, tout en aidant un grand client industriel de la région à passer du charbon et du pétrole au gaz naturel, une énergie moins polluante et plus abordable.

En Saskatchewan, la First Nations Power Authority et SaskEnergy ont signé un protocole d'entente en 2024 afin d'étudier les possibilités de prolonger le réseau de gaz naturel aux communautés des Premières Nations qui n'y sont pas encore raccordées. La même année, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 59/2024 en soutien aux Premières Nations de la Saskatchewan qui souhaitent bénéficier du réseau de gaz naturel et a appelé à un meilleur accès au financement pour des mesures telles que le chauffage domestique²⁰. Ce qui fait défaut, c'est une politique fédérale et un cadre de financement capables de répondre à cette demande de manière concrète.

Les Premières Nations de Muscowpetung et de Piapot se trouvent toutes deux à environ 10 kilomètres du point de raccordement de SaskEnergy et à environ 65 kilomètres de Regina. Ces deux Premières Nations sont situées tout près la Première Nation de Pasqua, qui bénéficie d'un service de gaz naturel depuis un certain temps déjà. SaskEnergy a appris directement des chefs de Muscowpetung et de Piapot que leurs communautés souhaitent avoir accès au gaz naturel, car leurs membres sont confrontés à des coûts élevés d'électricité et de propane et sont contraints de faire des choix difficiles avec des ressources familiales limitées.

Les perspectives de développement ne se limitent pas au seul chauffage domestique. Une énergie plus abordable et plus fiable peut favoriser la croissance des entreprises locales, le développement des infrastructures communautaires et l'activité économique tout au long de l'année dans les régions où les coûts énergétiques ou la disponibilité limitée de l'électricité freinent l'expansion. Pour la Première Nation de Kitselas, en Colombie-Britannique, les infrastructures gazières existantes pourraient fournir une charge d'alimentation gazière suffisante pour soutenir une production de chaleur et d'électricité de 1,5 MW, ce qui permettrait de faire avancer les projets communautaires de serres et de traitement des eaux usées sur la réserve et de fournir une source d'alimentation de secours pour faire face aux coupures de courant fréquentes. Le coût de la production d'électricité au gaz naturel est nettement inférieur à celui du prolongement du réseau pour fournir une énergie triphasée.

Il s'agit également d'une opportunité en matière d'emploi. Lorsque l'on dispose d'une énergie abordable et fiable, les petites collectivités et les régions isolées sont mieux à même de soutenir

²⁰ Assemblée des Premières Nations, Résolution 59/2024, *Soutien politique pour les Premières Nations en Saskatchewan*, adoptée par l'Assemblée générale annuelle de l'APN, juillet 2024.

l'emploi local et de réduire la pression qui pousse les habitants à partir chercher du travail ailleurs. En Saskatchewan, le projet mené en collaboration avec la Première Nation Zagime Anishinabek comprenait une conduite de gaz naturel de 23 kilomètres alimentant des foyers et une serre de 930 mètres carrés, ce qui a permis d'assurer une activité tout au long de l'année et de soutenir l'économie locale²¹.

Ces projets ne sont que quelques exemples parmi d'autres de ceux qui sont prêts à être mis en œuvre et à ouvrir de nouvelles perspectives pour les zones rurales et les communautés autochtones — à condition que le gouvernement fédéral apporte le soutien nécessaire pour les mener à bien.

Proposition de politique fédérale

Le gouvernement du Canada devrait inclure, parmi les objectifs explicites de son Plan d'action pour le développement rural, le raccordement des communautés autochtones et rurales à des infrastructures de gaz naturel fiables et abordables, là où ces communautés le souhaitent. Cet objectif s'inscrirait dans le droit fil des priorités affichées par le gouvernement, à savoir réduire les coûts pour les Canadiens, promouvoir les infrastructures contribuant à l'édification de la nation et rendre les programmes fédéraux plus adaptés aux réalités rurales.

Le Canada devrait à la fois débloquer des fonds et réorienter les programmes fédéraux concernés afin que le prolongement des réseaux de gaz naturel vers les communautés autochtones et rurales soit reconnu comme admissible à un financement. Cela devrait inclure la clarification et, si nécessaire, l'ajustement des conditions, des critères et des catégories de coûts admissibles des programmes, afin que les outils fédéraux existants puissent soutenir ces projets de manière concrète. Le soutien devrait être disponible non seulement pour le raccordement de la communauté lui-même, mais aussi pour les coûts connexes qui déterminent si le service peut être utilisé, notamment la modernisation des appareils, la tuyauterie interne, les travaux liés aux compteurs, la sensibilisation de la communauté, la sensibilisation à la sécurité et la préparation des projets locaux. Cela permettrait de combler le fossé pratique reconnu par les entreprises de services publics et les communautés, tout en préservant le rôle des organismes de réglementation provinciaux et les règles existantes en matière de recouvrement des coûts des services publics.

La planification fédérale en matière de logement, d'infrastructure communautaire et d'énergie devrait également être mieux coordonnée. Les engagements fédéraux existants en matière de logement dans les communautés autochtones et nordiques sont considérables, et leur impact sera d'autant plus important que la croissance des communautés sera soutenue par des

²¹ SaskEnergy, *Supporting sustainable development and energy security on First Nations*
<https://www.saskenergy.com/about-us/stories/supporting-sustainable-development-and-energy-security-first-nations>.

infrastructures énergétiques fiables et abordables. Une stratégie de développement rural qui tiendrait compte de ce lien refléterait mieux la manière dont les communautés se développent.

Cela permettrait de reconnaître clairement un problème d'abordabilité, de soutenir le développement économique local et de contribuer à garantir que les petites communautés et celles situées dans des régions éloignées aient accès aux mêmes avantages énergétiques de base dont bénéficient déjà les ménages, les entreprises et les institutions ailleurs au Canada.

Conclusion

Le déficit d'accès au gaz naturel dont souffrent les communautés rurales et autochtones n'est pas une défaillance du marché qui se résoudra d'elle-même. Il s'agit d'un problème structurel résultant de l'opposition entre deux cadres politiques : d'une part, une réglementation économique provinciale visant à protéger les consommateurs actuels, et d'autre part, des programmes fédéraux qui ne reconnaissent pas la distribution de gaz naturel comme un investissement admissible. Il en résulte des communautés avec des besoins avérés, des entreprises de services publics de gaz naturel disposées à les aider, et des projets qui permettraient de récupérer la majeure partie de leurs coûts mais qui ne peuvent pas aller de l'avant, car aucun mécanisme n'existe pour combler l'écart final.

Le gouvernement fédéral s'est déjà penché sur cet obstacle par le passé. Des programmes mis en place sur plusieurs décennies ont permis de raccorder des communautés rurales en Ontario, au Manitoba, au Québec et en Colombie-Britannique, là où l'initiative privée s'est avérée insuffisante. Le Fonds pour la large bande universelle a appliqué la même logique à la connectivité. Ce qu'il faut, c'est un engagement fédéral visant à considérer les raccordements au gaz naturel comme des infrastructures admissibles dans le cadre des programmes de financement ruraux et autochtones pertinents, y compris le soutien à la modernisation des appareils, à la tuyauterie interne et à la préparation des projets locaux. Cela nécessite d'aligner les outils fédéraux existants sur un besoin bien documenté, afin que les communautés les plus éloignées des infrastructures essentielles ne soient plus exclues des avantages énergétiques dont bénéficie le reste du Canada.